

Conseil Municipal du Jeudi 21 décembre 2023 à 20h00

Délibération N° 2023/061

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 4

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Hélène CHARVET procuration à Eric MAUR, Caroline GARRIGUES procuration à Béatrice NUGEYRE, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

OBJET : BUDGET : Décision modificative 02

Considérant le vote du Budget Primitif 2023,

Considérant l'obligation de remettre le véhicule Berlingo électrique publicitaire au prestataire suite au non-renouvellement des annonceurs,

Considérant le besoin d'un véhicule tôle plus important pour les services techniques « bâtiments » notamment pour les transports de matériel fêtes et cérémonies fragiles,

Considérant la nécessité réglementaire de mettre à jour toute la signalétique des véhicules de fonction de la Police Rurale à compter du 1^{er} janvier 2024 suite à l'arrêté du 22 août 2023 du Ministère de l'Intérieur,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de transférer le véhicule Peugeot Expert du service de la Police Rurale aux services techniques et d'acquérir un véhicule Peugeot 2008 d'occasion et de plus petite capacité pour la Police Rurale qui dorénavant ne procédera plus au transport du matériel des fêtes et cérémonies.

Considérant la nécessité, suite contact avec la Trésorerie, d'approvisionner l'article 2182 pour le mandatement de cet investissement d'un montant de 24 388 € et de délibérer avant le 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

1 – de procéder au virement de la somme inscrite à l'article 23138 opération 30 atelier communal initialement prévue pour l'acquisition d'une cuve à eau qui n'a pas été réalisée cette année sur l'article 2182 opération 27 sécurité du budget primitif 2023 section investissement :

OPERATION 30 – ATELIER COMMUNAL

Article 23138

- 24 388.00 €

OPERATION 27 – SECURITE - VOIRIE

Article 2182

+ 24 388.00 €

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Olivier ARTHUR



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 22 décembre 2023

Affichage : 22 décembre 2023